

RAPID'INFOS

Keleier Plouescat

En ligne sur le site www.mairie-plouescat.fr



SERVICES MUNICIPAUX

Ouverture de la mairie au public :

8h30 - 12h / 13h30 - 17h du lundi au vendredi
9h - 12h le samedi semaines impaires

Gestes barrières - port du masque obligatoire

Modalité d'accueil du public en mairie :

ouverture au public aux jours et heures habituels, port du masque obligatoire. Cependant, pour éviter les interactions, merci de privilégier l'appel téléphonique et prendre rendez-vous si besoin. En cas de déplacement en mairie, se doter d'un stylo, venir seul dans la mesure du possible.

- **Population** : 02 98 69 60 13
- **Secrétariat général** : 02 98 69 64 64
- **Comptabilité** : 02 98 69 64 84
- **Facturation eau, périscolaire** : 02 98 69 84 43
- **Urbanisme, Police municipale** : 02 98 69 85 61
- **Jeunesse et sport** : 06 61 65 60 17
- **Centre nautique** : 02 98 69 63 25
- **Base char à voile** : 06 61 65 60 16
- **L'Atelier médiathèque** : 02 98 69 88 81
- **Services techniques** : 02 98 69 84 47
- **Eau et assainissement** : 06 61 65 60 18
- **Accueil périscolaire** : 06 28 79 92 57
- **Cantine** : 02 98 61 91 38 / 06 61 65 60 17
- **ALSH Kernic-Ty** : 02 98 69 63 15

ÉLECTIONS 2021

Suite aux nouvelles directives gouvernementales, les élections se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au 14 mai via le site www.service-public.fr ou à l'accueil de la mairie, munis des justificatifs (carte d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'électeur).

JURÉS D'ASSISES

Comme chaque année, il convient pour les communes de dresser la liste préparatoire des jurés appelés à siéger en Cour d'Assises. Le tirage au sort sera effectué parmi les habitants inscrits sur les listes électorales, âgés d'au moins 23 ans en 2022 (9 noms seront tirés au sort). Il aura lieu, publiquement, le lundi 03 mai 2021, à 15h30, en mairie.

EMPLOIS SAISONNIERS

La mairie recrute :

- 1 saisonnier, titulaire du permis B, âgés de 18 à 21 ans, pour assurer une mission d'entretien des espaces publics aux services techniques. Ce poste est à pourvoir en août.
- 1 saisonnier, âgé de plus de 16 ans, pour un poste d'agent polyvalent aux services techniques au mois d'août.

Merci d'adresser vos candidatures à Monsieur le Maire.

COMMUNIQUÉ ENEDIS

Des coupures de courant sont prévues le mardi 04 mai :

- entre 9h et 11h : Boulevard de l'Europe, rue du Maréchal Foch, Odet Galet, rue de Saint Pol de Léon, place de l'Europe, rue du Liaic.
- entre 11h et 12h : Ty Ruz, Languien, route de Ty Melen, Ty Melen, rue de Kergrist, Saint Antoine, ZAC de Kergrist, Lannurien.



PARUTION DU RAPID'INFOS

En raison du jour férié le 14 mai, les articles pour le rapid'infos devront être transmis pour le mardi 11 mai avant 12h.



DÉSHERBER PRÈS DE CHEZ SOI... L'AFFAIRE DE TOUS



Depuis le 1er janvier 2017, les Régions, Départements et Communes ne sont plus autorisés à utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des voiries. La commune s'est engagée, depuis 2016, à ne plus en faire usage, excepté sur les terrains de sport et au cimetière. Face aux herbes folles, les agents techniques n'utilisent que binettes, brosses de désherbage, balayeuses, débroussailluses et pratiquent l'enherbement des accotements stabilisés.

Ainsi, dans ce programme d'amélioration du paysage urbain, **la ville a réduit jusqu'à faire disparaître les produits phytosanitaires**. S'interdisant l'utilisation de produits de type pesticide dans le désherbage de la voirie, particulièrement près des cours d'eau, avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Les Plouescatats sont invités à mettre en pratique ces techniques simples, naturelles, performantes et à la portée de tous aux abords de leur habitation. Le balayage est une charge qui incombe à chacun. Propriétaires et locataires sont tenus de balayer leur trottoir et caniveau. Outre cet entretien, arracher l'herbe qui croît sur les trottoirs est un acte de civisme.

Pour désherber manuellement, mécaniquement, il faut simplement se munir d'une binette et d'un peu d'huile de coude ! **Quelques désherbants naturels dont vous pouvez faire usage** : eau bouillante salée, eau de cuisson à verser sur les herbes indésirables ou la mousse. L'eau salée brûle la racine, vinaigre blanc (Il pour un demi-litre d'eau), purin d'orties (pour les spécialistes). Pour les pavés autobloquants, répandre du gros sel, la pluie se charge du travail.

La mairie de Plouescat rappelle également aux propriétaires et locataires leur obligation de tailler leurs haies. Une haie non entretenue peut rendre difficile la visibilité ou la circulation sur les routes et trottoirs. En cas d'accident, la responsabilité des riverains serait engagée.

AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT DES AIDES EXISTENT !

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Les travaux d'économie d'énergie : remplacement du système de chauffage, isolation, menuiseries extérieures...

Les travaux lourds de réhabilitation d'un logement très dégradé

Les travaux pour l'autonomie de la personne : adaptation de la salle de bain, rampe d'accès, création d'une chambre en rez-de-chaussée...

Subventions du Conseil Départemental (délégué des aides de l'ANAH), en fonction du type de projet et de la catégorie de ressource Aide du programme Habiter Mieux Sérénité

QUELLES AIDES ?

«Ma prime Rénov'» + CEE-Éco-prêt à taux zéro, participations des caisses de retraite... Attention, toutes ces aides ne sont pas cumulables !

A QUELLES CONDITIONS ?

PROGRAMME HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ

- Logement achevé depuis plus de 15 ans
- Respect d'un plafond de ressource fixé annuellement par l'ANAH
- Absence de prêt à taux zéro pour l'acquisition depuis moins de 5 ans
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment (fourniture et pose)
- Être propriétaire, usufruitier ou disposant d'un droit d'usage et d'habitation

Autonomie de la personne :

- Être titulaire d'un justificatif de perte d'autonomie
- Respecter les préconisations d'un ergothérapeute

Economie d'énergie :

Gain énergétique d'au moins 35% attesté par une évaluation énergétique avant et après travaux par HEOL pour Habiter Mieux Sérénité

Attention, les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier de demande de subvention !

Le Service Habitat répond à vos questions par téléphone, par mail ou vous accueille lors des permanences dans les Maisons de Services Au Public - MSAP : 02.98.29.33.04 habitat@hlc.bzh

FERMETURE DES DÉCHETTERIES

Pour rappel, les déchetteries du territoire seront fermées les samedis 1er et 8 mai, le jeudi 13 mai, et le lundi 24 mai.

CONTACT : Haut-Léon Communauté, service gestion des déchets : Ty Korn 29250 PLOUGOULM Tél. : 0800.220.574

RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance crée un fichier qui recense les personnes souhaitant faire de la garde à domicile et du baby-sitting. Ce fichier sera diffusé auprès des familles de Haut-Léon Communauté par le Relais Petite Enfance et l'Office de Tourisme.

La garde à domicile en quelques mots :

- Il s'agit d'une garde d'enfants au domicile des parents.
- Les horaires sont variables : en journée, en périscolaire, le soir, que ce soit en semaine, le week-end ou pendant les vacances scolaires.
- La mission : s'assurer du bien-être et de la sécurité de l'enfant sur un temps défini avec la famille.
- La garde peut répondre à un besoin ponctuel (pour une soirée) ou durable (sur l'année).

Les modalités d'inscription :

- Avoir 18 ans ou plus.
- Être sérieux et motivé.
- Habiter Haut-Léon Communauté.
- Participer à un temps d'information autour de l'accueil du jeune enfant.

Vous êtes intéressé.e.s ?

- Contactez le Relais Petite Enfance avant le 31 mai pour un rendez-vous.

Maison de Services Au Public (MSAP) - France Services
1 rue de Plouescat - Cléder 02.98.69.23.13.

relais@hlc.bzh-www.hautleoncommunaute.bzh

JOBS DATING

Au regard des différents échanges avec le Pays de Morlaix et les partenaires, il a été décidé l'annulation des 2 jobs dating HLC (30 avril 2021) et Morlaix Communauté (11 mai 2021).

Il est par ailleurs envisagé :

- Un report en juin : 1ère quinzaine de juin dans l'idéal (nous attendons les directives gouvernementales avant d'entreprendre toute démarche)
- La proposition aux employeurs de relayer leurs offres d'emplois via les réseaux sociaux
- Les offres d'emplois sont disponibles sous le #spl sur le site de Pôle Emploi

Maison de Services Au Public, 29, rue des Carmes
29250 Saint-Pol de Léon Tél. : 02 98 69 10 44
dir.communication@hlc.bzh



RETRAITÉS DE LA GENDARMERIE

Du fait de la situation présente, liée aux contraintes sanitaires, il ne nous est pas possible pour le moment de nous réunir comme d'habitude. Nous espérons que la situation s'améliorera dans les semaines à venir. En attendant, il est demandé, si possible de faire parvenir le montant de la cotisation :

- 20 euros pour les retraités et les actifs adhérents.
- 10 euros pour les veuves et les épouses adhérentes.

Les chèques doivent être libellés au nom de l'UNPRG MORLAIX et adressés à Christian LE JOLY, 54, Rue de Lanrial 29430 PLOUESCAT (par courrier ou déposé dans la boîte à lettres).

Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser au délégué au 02.98.61.93.87.

DON DU SANG

L'amicale de Plouescat et l'EFS de Brest organisent leur 1ère collecte de l'année à Plouescat le 6 mai prochain de 8h45 à 13h à l'Atelier.

Vous pouvez être donneur de 18 à 71 ans-1 jour, si vous pesez + de 50kg, Ne pas venir à jeun... Merci d'apporter une pièce d'identité.

Vous pouvez vous inscrire sur le site de l'EFS : "dondesang.efs.sante.fr" -->mon RDV don de sang --> Bretagne --> Plouescat. Pour tout renseignement : 06.67.55.42.45 ou 06.99.69.60.75.



RÉCUPÉRATION DE JOURNAUX

Les établissements scolaires de Plouescat vous informent que la prochaine récupération mensuelle de journaux aura lieu ce samedi 1er mai, de 10h à 12 h, sur le parking du cinéma Le Dauphin.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 1er mai à 17h, messe à Tréfléz.

Dimanche 2 mai, messes à 9h30 à Cléder, à 11h à Plouescat.

Dimanche 9 mai à 11h messe à Plouescat

Jeudi 13 mai, fête de l'Ascension, à 10h30, messe de profession de foi à Céder, à 11h messe à Plouescat .